

IMPORTANT AVIS EN VIGUEUR

Collecte des résidus verts : interdiction d'y déposer des branches de feuillus

Municipalités concernées :

Beloeil, Carignan, McMasterville, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil

McMasterville, le mercredi 29 avril 2015 – La M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a jugé nécessaire d'appliquer des mesures correctives à la collecte des résidus verts, en raison de la propagation de l'agrile du frêne. **Par conséquent, les branches de toutes les espèces de feuillus ne seront plus ramassées.** Seules les branches de conifères, ayant un diamètre inférieur à 5 cm et dont les ballots ficelés ont une dimension maximale de 0,4 m de diamètre et de 1,5 m de longueur, sont admissibles à la collecte des résidus verts. Cette mesure est prise considérant les difficultés liées à l'identification des essences de feuillus, une fois les branches coupées et en bordure de rue.

Solutions alternatives

Veillez prendre note que cette mesure touche uniquement la collecte des résidus verts de la MRC et que plusieurs municipalités offrent une collecte spécifique de branches et que celle-ci est maintenue. Toutefois, si votre municipalité n'offre pas de solution alternative, nous vous conseillons de recourir à des services personnalisés auprès d'émondeurs professionnels, ceux-ci transformant adéquatement les branches en copeaux.

Beloeil	- Collecte spécifique de branches - Écocentre (situé au 986, rue Dupré)
Carignan	- Garage municipal (situé au 2555, chemin Bellevue)
McMasterville	- Collecte spécifique de branches
Otterburn Park	- Collecte spécifique de branches
Saint-Antoine-sur-Richelieu	- Entente avec les écocentres de la MRC de Marguerite-D'Youville
Saint-Jean-Baptiste	- Garage municipal (situé au 3105, rue Léveillé)
Saint-Marc-sur-Richelieu	- Entente avec les écocentres de la MRC de Marguerite-D'Youville

Maintien de la collecte des résidus verts

La collecte des résidus verts pour le gazon, les feuilles et les résidus de jardin demeure inchangée. Nous encourageons l'utilisation de sacs de plastique transparents ou oranges, ou des sacs de papier recyclé. Consultez le www.mrcvr.ca pour le calendrier de la collecte des résidus verts.

Ligne Info-collectes

La ligne Info-collectes sert à recevoir les commentaires, les plaintes et les demandes de renseignements des résidants et des municipalités au sujet des matières recyclables et résiduelles (ordures). Les résidants n'ont qu'à composer le 450 464-INFO (4636) ou le numéro sans frais 1 844 722-INFO (4636).

À propos de l'agrile du frêne

Rappelons que depuis le 1^{er} avril 2014, la totalité du territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a été ajoutée aux régions réglementées pour la gestion de l'agrile du frêne. L'agrile du frêne est un insecte ravageur qui cause de graves dommages aux frênes. Il se propage notamment lors du transport du bois, des arbres, des branches, des copeaux de bois ou de l'écorce.

- 30 -

Source et renseignements :

Ariane Levasseur, agente de communication
Tél. : 450 464-0339, poste 2120
Courriel : alevasseur@mrcvr.ca